

Information préventive des populations sur les risques majeurs

Analyse d'outils règlementaires et bonnes pratiques

Tarif : 600€ à Grenoble, 450€ en distanciel et sur devis dans votre collectivité

Durée : 7h00

Public cible : Élus locaux, agents territoriaux et d'organismes publics ou privés prenant part à la planification des secours et de la sauvegarde au niveau des collectivités territoriales.

Public cible : aucun

Votre conseiller formation :

Mathias Lavolé - 04 76 47 73 73

mathias.lavole@irma-grenoble.com



Formation accessible en visioconférence

La formation « Information préventive des populations sur les risques majeurs » a pour objectifs de présenter le cadre de l'information préventive sur les risques majeurs en France et tout ce qui gravite autour du partage de la connaissance des risques. La réglementation associée au DICRIM et à son contenu est évidemment traitée. Enfin, la formation tentera de faire comprendre aux participants que l'information préventive règlementaire est importante, mais que toutes les actions de communication et de vulgarisation des risques, aussi significatives soient elles, le sont aussi. La formation proposée prend en compte et respecte les exigences du Code de l'environnement.

Il est conseillé pour obtenir de meilleurs acquis de participer également à la formation « Mettre en place et maintenir opérationnel son PCS » ainsi que la formation « Gestion de crise communale : fondamentaux et mise en pratique ».

Programme :

- La réglementation de l'information préventive ;
- Information préventive des populations : les grandes notions ;
- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ;
- Culture du risque et démarches diverses.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les bases règlementaires de l'information préventive et les obligations des collectivités en la matière ;
- Réaliser un DICRIM en interne ou d'en piloter efficacement la sous-traitance ;
- Concevoir des supports d'information et de communication sur les risques majeurs, règlementaires ou complémentaires, en fonction des publics visés ;
- Saisir la valeur ajoutée d'utiliser les médias sociaux en matière de communication ;
- Identifier les actions, les outils et les bonnes pratiques pouvant favoriser une implication civile et citoyenne dans le dispositif communal de sauvegarde.

Objectifs évalués :

- Connaître les bases réglementaires de l'information préventive sur les risques majeurs en France et les obligations des collectivités en la matière ;
- Etre en capacité de réaliser un DICRIM en interne ou d'en piloter efficacement la sous-traitance (conduite de projet et étapes à suivre) ;
- Concevoir une réflexion favorisant la complémentarité entre information préventive et plans de sauvegarde ;
- Concevoir des supports d'information et de communication sur les risques majeurs, réglementaires ou complémentaires, en fonction des publics visés (affichage des consignes de sécurité dans les ERP, l'inventaire des repères de crue ...) ;
- Etablir une stratégie et un plan de communication associé pour accompagner la démarche d'information préventive locale ;
- Se saisir de la valeur ajoutée d'utiliser les médias sociaux en matière de communication ;
- Identifier les actions, les outils et les bonnes pratiques pouvant favoriser une implication civile et citoyenne dans le dispositif communal de sauvegarde.

Les + de cette formation :

- Manipulations de DICRIM issues de différentes communes ;
- Présentation des bonnes pratiques ;
- Pédagogie interactive ;
- Ressources documentaires mises à disposition.